

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Un an : 18
Six mois : 10
Trois mois : 5

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne : 20 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restriction dans ce journal ;
Et du droit de modifier la réclame
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
16 Août 1876.

Chronique générale.

Dans une de ses dernières séances, la
commission de comptabilité de la Chambre
a pris une décision très-importante que nous
empruntons au procès-verbal de cette réu-
nion :

« Sur la proposition de M. Noël Parfait,
la commission de comptabilité, désirent ré-
duire autant que possible les dépenses que
font peser sur le budget de la Chambre les
imprimés de toute sorte, les souscriptions
ou subventions à des publications politiques,
les abonnements aux journaux, etc., etc.,
dépenses qui, pendant la dernière session
de l'Assemblée nationale, ont dépassé la
somme énorme de 500,000 fr. »

« Emet à l'unanimité le vœu que la ques-
ture s'entende avec MM. les directeurs des
journaux de Paris, auxquels la Chambre est
abonnée, à l'effet d'obtenir l'envoi de ces
mêmes journaux purement et simplement
en échange des distributions de documents
parlementaires qui sont faites, chaque jour,
à ceux de leurs rédacteurs qu'ils ont accrédit-
és près de l'Assemblée ; combinaison qui
réduirait, pour le budget de la Chambre,
une économie annuelle de 5 à 6,000 fr. »

« La commission émet, à la majorité, le
vœu que, d'un commun accord, les bureaux
des deux Chambres du Parlement suppri-
ment l'échange régulier des imprimés de dis-
tribution entre le Sénat et la Chambre des
députés, et que, par suite, on ne tire plus
qu'à 1,000 exemplaires au lieu de 4,500 les
projets et les propositions de lois, les rap-
ports, les amendements, etc., tout en mé-
tant les bureaux de distribution du Sénat et
de la Chambre à même de fournir aux
membres des deux Assemblées tels docu-
ments qui pourraient leur être nécessaires,
combinaison d'où résulterait une écono-
mie annuelle d'au moins 30 ou 35,000 fr. »

On annonce que M. Sanial-Dufoy, préfet
rétroqué de la Haute-Savoie, se présente
comme candidat au siège législatif vacant
dans les Hautes-Alpes par la mort de
M. Cézanne.

M. Dufaure, élu sénateur, ayant donné
sa démission de député de l'arrondissement
de Marennes (Charente-Inférieure), les élec-
teurs de cet arrondissement vont être bien-
tôt appelés à élire un autre représentant. La
République française indique M. Mestrau,
ancien préfet du 4 septembre, membre de la
dernière Assemblée nationale, comme devant
être le candidat du parti républicain.

On dit que les bonapartistes sont décidés
à opposer M. l'amiral Choppart au candidat
républicain.

UN MANIFESTE DE L'EXTRÊME GAUCHE.

Les journaux publient le texte intégral
d'un manifeste que 24 députés de l'extrême
gauche viennent d'adresser à leurs électeurs.
Ce document est aussi mal conçu que mal
rédigé, et l'on ne peut que hausser les épaules

en voyant ces profonds penseurs, ces
théologiens illustres qui répondent au nom
de Barodet, de Bouquet, de Benjamin Ras-
pail et même de Marcou juger et condamner
en quelques lignes l'Eglise catholique, les
Papes, y compris Hildebrand et Adrien IV,
les conciles et l'Immaculée-Conception.

Ce manifeste est d'une extrême longueur ;
il est vrai que c'était Louis Blanc le Bref qui
tenait la plume. Disons en deux mots que
la pièce a pour but : 1° de dénoncer aux
masses le grand ennemi qui s'appelle le clé-
ricalisme ; 2° de montrer, par l'exemple des
intransigeants, que les opportunistes à la
façon de Gambetta ne font pas tout leur
devoir et compromettent l'avenir en ne pou-
sant pas à fond la défense des principes ra-
дикаux dans la Chambre des députés.

Chemin faisant, M. Louis Blanc ne néglige
pas de faire un cours de législation anglaise
et un autre cours d'histoire ecclésiastique,
travestie, naturellement, au gré de ses haines
antireligieuses pour le besoin d'exciter
une fois de plus contre l'Eglise les passions
populaires.

Nous y apprenons entre autres choses
que l'Eglise n'est à ce point audacieuse que
quand ses « dogmes sont à l'agonie. » Cela
devrait faire croire que M. Louis Blanc est
à même de citer un seul dogme qui ait agoni-
sé. Mais il sait à merveille qu'il ne sera
pas court, parce que ceux à qui il s'adresse
pour caresser ainsi leur funeste ignorance le
croiront sur parole et n'iront pas l'interro-
ger.

Mais il y a plus, et, par une contradiction
singulière, au moment même où il dénonce
l'audace croissante de l'Eglise, M. Louis
Blanc nous veut faire la grâce de la traiter
en pitié. « La folie du Syllabus, lisons-nous
dans cet inepte factum, la folie du Syl-
labus est telle, qu'on serait tenté de la qua-
lifier d'édification de pathétique. Car
comment se défendre d'une sorte de com-
passion en voyant un pouvoir qui se
meurt provoquer au combat tout ce qui
représente la vie. »

La compassion de M. Louis Blanc, dit le
Bref, part sans doute d'un bon naturel, mais
qu'il abandonne ce souci. Il y a longtemps
que Jouffroy publiait son fameux livre :
Comment les dogmes finissent. Et depuis l'Eglise,
plus vivante que jamais, au milieu des con-
tradictions et des batailles, a proclamé ces
deux grands dogmes : l'Immaculée-Concep-
tion et l'Infaillibilité. On peut croire que les
ricanements infimes du nain qui coasse au-
jourd'hui contre elle, ne sont pas non plus
pour elle les signes d'une inévitable fin !

L'Espérance du peuple a reçu d'un corres-
pondant qui signe Agénor, et qui, d'après
l'Indépendance bretonne, n'est autre que M.
Cazenove de Pradines, l'ancien membre de
l'Assemblée nationale, la communication sui-
vante, qu'il nous paraît intéressant de repro-
duire. Les événements diront si le vieux gé-
néral, dont il est ici question, est bien ins-
truit du caractère et des dispositions éven-
tuelles du maréchal.

A QUOI PENSE DONC LE MARÉCHAL ?

Que de fois, chers lecteurs, n'avez-vous
pas poussé, depuis trois ans, cette exclama-
tion douloureuse ?

Je la répétais encore avant-hier sous les
beaux ombrages du Parc, en lisant, dans je
ne sais plus quel journal, que le Président
de la République venait de féliciter chaleu-
reusement le ministre d'avoir trouvé dans la
confiance de la Chambre des députés une

ample compensation au vote du Sénat, sur
la liberté de l'enseignement supérieur.

« Ce qu'il pense ? je n'en sais rien, reprit
mon compagnon de promenade, vieux gé-
néral du cadre de réserve, qui a perdu un bras
et gagné pas mal de rhumatismes à la suite
du duc de Magenta. Mais, ce dont je suis
absolument certain, c'est que ceux qui le
conseillent aujourd'hui se trompent fort s'ils
s'imaginent qu'il les suivra docilement jus-
qu'au bout dans la voie où ils sont parvenus
à l'engager. »

« Je le connais mieux que bien d'autres,
ayant été successivement son chef et son su-
bordonné. »

« Comme presque tous les hommes extrê-
mement braves, il pousse la douceur jus-
qu'à l'excès, et sa sincérité est telle que, ju-
geant trop souvent les autres par lui-même,
il accorde sa confiance avec une facilité par-
fois effrayante. »

« La République l'a déjà conduit bien
loin ; elle le conduira, peut-être, plus loin
encore. Mais le jour où il se rendra compte
enfin du but vers lequel on s'efforce de le
pousser à reculons, il s'arrêtera brusque-
ment. La colère lui montera au visage, et,
d'un coup de poing vigoureusement appli-
qué sur la table du conseil, il renversera
pêle-mêle l'écrivoire, les plumes, les canifs,
les pains à cacheter et les ministres ! »

« Mac-Mahon, permettez-moi cette image
toute militaire, c'est une bombe dont la
mèche est un peu trop longue. Lorsque, au 24
mai, les royalistes l'ont lancée au beau mi-
lieu des républicains, ceux-ci, se croyant
perdus, ont pris la fuite dans toutes les di-
rections. Mais bientôt, voyant que le projec-
tile n'avait pas éclaté en touchant le sol, ils
ont fait halte, s'en sont rapprochés peu à
peu ; puis, après avoir perdu par degrés
toute méfiance, ils se sont amusés à le sou-
lever dans leurs bras et à le faire rouler fa-
milièrement sur le gazon. »

« Cependant le feu gagne ; gare l'explo-
sion ! Elle sera d'autant plus meurtrière
qu'elle aura été plus tardive et plus inatten-
due. »

« Non, le maréchal ne faillira pas à ce
que ceux qui l'ont porté au pouvoir sont en
droit d'attendre de lui. D'autant mieux qu'on
ne lui demande ni un coup d'Etat, ni un
coup de force. Il s'agit tout simplement de
choisir entre un Sénat catholique et une
Chambre des députés qui se fait gloire d'être
à la dévotion de M. Gambetta. »

« Or, peut-on admettre un seul instant
que le maréchal prenne parti pour cette
dernière et fasse pencher la balance de son
côté ? »

« Vous voyez bien, monsieur, que cela
est de toute impossibilité. »

En disant ces derniers mots, il tira sa
montre, et me serrant précipitamment la
main, il se dirigea vers les bains de César,
de son pas le plus accéléré.

Ce petit discours, tout empreint de la rude
franchise du soldat, m'impressionna vive-
ment. Depuis lors, j'ai repris confiance et je
jouis, sans arrière-pensée, des sites pitto-
resques et de l'air vivifiant que je suis venu
chercher dans ces montagnes.

A propos d'une étudiante qui vient de
passer ses examens de doctorat en méde-
cine, renouvelant ainsi l'exemple d'une de-
vancière qui s'est mariée depuis et dont le
mari garde la maison pendant qu'elle visite
ses clients, le Gaulois fait des remarques
dont le fond est grave. Nous citons :

« Voyons, monsieur mon lecteur, que
dites-vous de cela ? Savez-vous rien de plus
saugrenu, de plus risible, de plus grotesque
que ce ménage-là ? Comment ! voilà un
homme qui pourrait être quelqu'un et faire
quelque chose ; voilà une femme qui pour-
rait avoir un intérieur, de la marmaille à
élever ; voilà deux êtres qui n'auraient pour
être parfaitement heureux qu'à remplir cha-
cun leur rôle et qui, de gaieté de cœur, se
condamnent au ridicule, à l'inutilité, au mé-
pris mutuel ! Monsieur veille au pot-au-feu,
madame tripote dans la médecine. En dé-
plaçant les attributions ils se paralysent, ils
s'étouffent, ils se nient. Qu'est-ce que la
société peut bien attendre d'eux ? Ce sont
deux bouffons, rien de plus. »

« Vous allez me dire que je charge, tout
au moins que j'ai envie de rire. En vérité,
je n'aurais pas grand tort en prenant ainsi
les choses. Seulement, si je crois les bruits
qui courent, avant peu les doctresses ne
seront pas rares, ni les bachelières, ni les
licenciées. On n'entend parler que de jou-
venceaux préparant leur baccalauréat, de
fillettes pâlisant sur le grec, le latin ou les
mathématiques. Toutes les demoiselles veu-
lent avoir au moins leur diplôme d'institu-
trice. Va pour ce diplôme, si tant on en veut,
quoique, franchement, je n'en vois pas trop
la nécessité ; mais on ne s'arrêtera pas à
cette ambition. Et je me demande d'où peut
venir cette rage de pédantisme qui sévit sur
la plus belle moitié du genre humain, et ce
qu'il en adviendra. »

Etranger.

Les bruits les plus contradictoires conti-
nuent à circuler au sujet de la médiation
des puissances européennes dans la guerre
turco-serbe.

Le prince Milan n'a pas sollicité la paix,
comme le bruit en avait couru. Le pourrait-
il que cela lui serait impossible, car une pa-
reille démarche serait pour lui peut-être pire
qu'une abdication. Bien qu'il ait déclaré la
guerre à son corps défendant, il serait cer-
tain que son peuple, irrité par la défaite,
ferait retomber sur lui la responsabilité des
malheurs.

De plus, son présomptueux premier mi-
nistre M. Ritsch, qui a voulu jouer le rôle
de M. de Cavour et qui se trouve réduit à
celui de M. Emile Ollivier, ne peut, lui aussi,
abandonner la partie, sans courir person-
nellement les plus grands périls. Il vient,
assure-t-on, de proclamer la guerre à ou-
trance. Enfin la Porte, irritée surtout contre
le souverain de la Serbie, qu'elle a déclaré,
au début des hostilités, rebelle, félon et di-
gne des derniers supplices, refuse avec éner-
gie de traiter directement avec lui.

D'un autre côté, les Monténégrins pour-
suivent le cours de leurs succès. Encore
quelques jours et quelques efforts, et il est
probable que toute l'Herzégovine sera tom-
bée en leur pouvoir. On a prétendu que la
Porte désirait séparer leur cause de celle des
Serbes et avait proposé au prince Nicolas de
signer la paix, moyennant quelques avan-
tages qu'elle lui aurait reconnus. Mais rien
ne nous autorise encore à croire que cette
solution, qui serait sans doute le coup de
grâce de la Serbie, ait quelque chance de
réussite.

Les journaux étrangers, et particulière-
ment les journaux autrichiens, appellent la
paix de tous leurs vœux, mais, suivant eux,
la médiation n'est possible qu'autant que

l'une des parties s'avouera vaincue et la réclamera.

Enfin, s'il faut en croire le *Moniteur*, dont les relations avec le ministère des affaires étrangères ne sont à Paris un mystère pour personne, la défaite des Serbes n'aurait modifié en rien la politique des puissances.

Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Jusqu'à ce moment, aucune puissance n'est sortie de sa réserve, et les échecs militaires subis récemment par les Serbes n'ont pas encore amené ceux-ci, jusqu'à présent du moins, à faire une démarche quelconque qui pût servir de point de départ à l'action des cabinets. On semble croire, au contraire, que les Serbes sont résolus à continuer la lutte, et il est incontestable qu'ils ont pris, ces jours-ci, diverses mesures dans ce sens. »

Le Nord dit de son côté :

« L'Angleterre ne paraît pas se soucier de prendre aucune initiative; elle préfère attendre que la situation soit plus déblayée. » La Russie et l'Autriche, depuis leur tentative de conjurer les calamités actuelles par le Memorandum de Berlin, restent naturellement dans l'expectative, et avec elles l'Allemagne. La France hésite à sortir de sa politique de recueillement. »

Le Nord indique comme possible l'initiative de l'Italie; mais de quelle autorité peut bien être l'Italie dans la question d'Orient, à moins qu'elle ne consente, comme c'est depuis longtemps son habitude, à se faire le porte-paroles de M. de Bismark ?

S'il faut en croire l'*Echo*, l'entrevue d'Ischl entre l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph serait contremandée. La politique serait étrangère au changement d'itinéraire de l'empereur d'Allemagne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER GENNEVAÏE.

Audience du samedi 12 août 1876.

### AFFAIRE DE FONTEVRAULT Assassinat.

L'affaire de Fontevault, autrement dit l'assassinat du malheureux gardien Corminier par Meslier et Changeur, a profondément ému l'opinion publique dans notre pays. Aussi le public s'empresse-t-il en foule aux abords du palais de justice bien avant l'heure de l'audience, et, lorsque les portes sont ouvertes, un flot humain se précipite dans la salle des assises qui est comble en un clin d'œil.

Comme toujours les femmes sont nombreuses.

L'audience est ouverte à dix heures.

Après le tirage des jurés et les formalités d'usage, l'affaire Meslier et Changeur est appelée.

Les accusés sont introduits. Ce sont deux tout jeunes gens, l'un de 19, l'autre de 20 ans, complètement imberbes et qui paraissent même au-dessous de leur âge. Ils baissent la tête tous les deux, mais Changeur semble plus abattu. Il est plus maigre que son camarade; ses traits sont pâles et il passe presque toute l'audience à sangloter alors que Meslier verse à peine quelques larmes.

M. Leury, premier avocat général, occupe le siège du ministère public.

M<sup>rs</sup> Affichard et Morin sont assis au banc de la défense.

Dix-neuf témoins sont cités à la requête de l'accusation.

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, qui renvoie Meslier et Changeur devant la cour d'assises de Maine-et-Loire sous la prévention d'assassinat.

Ce document est ainsi conçu :

Le 20 juin dernier, vers 8 heures du soir, le gardien Desgranges, chargé après la sortie des détenus de visiter les divers ateliers de la maison centrale de Fontevault, pénétra dans l'atelier des cordonniers. Sur une des tables placées dans cette pièce, il aperçut le sabre d'un gardien. Cette arme était sortie du fourreau et portait quelques taches

de sang. A quelques mètres plus loin, Desgranges découvrit, étendu dans une mare de sang, son camarade Corminier, âgé de 30 ans. Ce gardien était employé à la maison centrale depuis le mois d'octobre; il avait une excellente conduite, était aimé de ses chefs et s'était fait remarquer par une grande douceur à l'égard des détenus. Il avait la tête appuyée contre le mur, non loin d'une fenêtre donnant sur un corridor. Près de là, se trouvaient à terre deux instruments en fer, dits tranchets, à l'usage des cordonniers; l'un, long et étroit, était entièrement couvert de sang, l'autre, large et court, n'était ensanglanté qu'à la partie supérieure de la lame; la pointe était émoussée et recourbée, un cheveu y était adhérent. Le ceinturon de Corminier avait été arraché, ses vêtements étaient inondés de sang; les clefs dont il était détenteur et qui ouvraient les différentes portes de l'établissement, lui avaient été enlevées. Il avait autour du cou une serviette pliée en forme de cravate et attachée en arrière.

A côté de la victime était une autre serviette entièrement imbibée de sang. Corminier portait cinq blessures à la tête, une au ventre et une autre au cou. Il avait aussi à la main gauche une plaie peu profonde. Il ne donnait plus signe de vie. Vainement les secours lui furent prodigués, il avait cessé d'exister. Il résulta de l'autopsie pratiquée par deux médecins, que les cinq blessures de la tête n'étaient pas de nature à causer la mort, l'une d'elles avait atteint l'os du crâne. Elle a pu être faite à l'aide du tranchet, large et court, dont la pointe était émoussée et recourbée, et auquel un cheveu, semblable à ceux de Corminier, était adhérent. La plaie du ventre et celle du cou étaient mortelles. L'instrument qui avait produit cette dernière blessure doit être le tranchet long et étroit trouvé près du cadavre entièrement couvert de sang. L'arme, après avoir pénétré sous l'oreille droite, était sortie sous l'oreille gauche. Le pharynx avait été traversé. Plusieurs artères, et notamment l'artère carotide, avaient été coupées. Cette blessure avait entraîné la mort immédiatement. Les auteurs du crime ne pouvaient être que des détenus. Ils avaient laissé deux paires de sabots dans l'atelier où Corminier avait été frappé et étaient sortis dans un couloir. Au moyen des clefs dont ils s'étaient emparés, ils avaient pénétré dans un autre atelier, ils avaient ensuite traversé le couloir d'un bureau et étaient rentrés dans une pièce servant de magasin. Revenus dans le couloir du bureau, ils avaient franchi le mur d'appui d'une fenêtre ouvrant sur la charpente d'un hangar. Des taches de sang permettaient de suivre les traces des assassins jusqu'à cet endroit.

On ne tarda pas à constater que deux détenus faisant partie de l'atelier des cordonniers, les nommés Meslier et Changeur, avaient disparu. Pendant toute la nuit, ils furent vainement recherchés. Le lendemain, dans la matinée, ils furent découverts dans un réduit contenant du charbon et situé au rez-de-chaussée, près du hangar placé au bas de la fenêtre à laquelle s'arrêtaient les taches de sang. Meslier avait sur lui les clefs du gardien Corminier; ses vêtements, ses mains et ses poignets étaient teints de sang. On remarquait sur son visage et principalement sur les yeux un nombre considérable de petites gouttes de sang. Changeur avait également du sang sur ses vêtements et aux mains. Il avait une légère blessure au doigt indicateur de la main gauche. Ces deux détenus avaient aux pieds des chaussons souillés de sang. A côté d'eux on relève deux tranchets neufs et un billet écrit par Meslier. Celui-ci, au moment où l'on s'empara de lui, répéta à plusieurs reprises: J'ai mérité l'échafaud, je sais bien le sort qui m'attend.

L'information à laquelle il a été procédé a fait connaître que, depuis quelques mois, Meslier et Changeur avaient formé le projet de s'évader: ils avaient conçu plusieurs plans pour arriver à leur but. Dans tous les plans, ils devaient se jeter sur un gardien et lui enlever les clefs ainsi que ses vêtements que l'un d'eux aurait revêtus. Ils auraient ainsi gagné un endroit de l'établissement d'où ils auraient pu prendre la fuite.

Le 19 juin, ils décidèrent de mettre leur projet à exécution le lendemain soir. A cette même date du 19 et dans la journée du 20, ils eurent de fréquents entretiens et ils se distribuèrent les rôles. Leur attitude attira du reste l'attention de leurs codétenus. Ils ne travaillaient pas; Changeur était très-gai, Meslier paraissait préoccupé. Changeur prépara une corde pour attacher le gardien dont ils avaient l'intention de se saisir, une serviette en forme de cravate pour la lui passer autour du cou. De plus, on le vit limer un tranchet qui a été reconnu pour être l'un de ceux qui ont servi à la perpétration du crime.

Meslier écrivit à son camarade sur le morceau

de papier trouvé dans le réduit au charbon: « Voici ce que tu dois faire: au moment du défilé, entre dans les lieux. »

Changeur lui ayant demandé à ce que les rôles convenus tout d'abord fussent intervertis, Meslier lui écrivit de nouveau, mais sur une semelle de cuir: « Je laisserai une lampe allumée à ma place et j'irai dans les lieux. En sortant tu diras au gardien: Meslier a laissé une lampe allumée à sa place, et au moment où il rentrera tu le saisis au collet. Moi, je sors des lieux et j'en fais autant, du courage et du sang-froid et vive la liberté. »

Le soir, vers huit heures, au moment où les détenus sortaient de l'atelier des cordonniers, Changeur resta le dernier, et avertit le gardien Corminier qu'une lampe était allumée dans cet atelier. Corminier y entra immédiatement. Changeur le suivit; lorsqu'ils furent arrivés près de la lampe placée à l'endroit habituellement occupé par Meslier, Changeur se jeta sur Corminier et lui passa autour du cou la serviette qu'il avait préparée. Après le départ des détenus, Meslier était allé se cacher dans les lieux dont la porte ouvre sur l'atelier, auprès de la table était posée la lampe. Il avait eu le soin de laisser cette porte ouverte. Il se précipita à son tour sur le gardien. Alors commença une lutte dans laquelle les agresseurs terrassèrent leur victime et lui firent les blessures constatées par l'autopsie.

Corminier fut aussi blessé à la main, au moment où on lui arracha son sabre. Il poussa quelques cris: A l'assassin! au secours! Ces cris furent entendus par un factionnaire placé dans un chemin de ronde. Les accusés ont reconnu les circonstances qui viennent d'être mentionnées. Changeur a nié qu'il eut limé un tranchet dans la journée du crime. Il a avoué qu'il avait frappé Corminier à la tête et au ventre. Il a prétendu qu'il serrait le gardien avec ses mains, lorsque Meslier lui avait traversé la gorge avec un tranchet, l'arme l'aurait même atteint et aurait occasionné la plaie qu'il portait à un doigt. A ce moment le sang se serait échappé avec abondance de la blessure de Corminier et aurait inondé ses vêtements.

Après avoir déclaré qu'il était l'auteur de toutes les blessures, Meslier a, dans un interrogatoire postérieur, soutenu qu'il n'avait frappé le gardien qu'à la tête. « S'il s'agissait d'un autre coup, a-t-il dit dans l'instruction en parlant de la blessure du cou, je le prendrais volontiers à mon compte; mais le coup porté à la gorge, je n'en veux pas, il est trop grave. » Dans le but de diminuer leur responsabilité, Meslier et Changeur ont allégué que tout d'abord ils n'avaient pas l'intention de tuer Corminier. Ils l'auraient frappé parce que, malgré leurs avertissements, il aurait persisté à appeler au secours. Cette allégation, qui ne ferait pas disparaître leur culpabilité, est inadmissible. La corde, la serviette et les tranchets dont ils s'étaient munis, comme les circonstances dans lesquelles ils ont préparé leur guet-apens, attestent leurs projets homicides. Il y a quelques mois, Changeur proposait au détenu Touchard de s'évader et lui disait: « Te sens-tu le courage de f... un mauvais coup à un gardien ? » Une autre fois, il tenait ce propos: « Je suis bien ennuyé; un de ces soirs, je jouerai ma tête. »

Les antécédents des accusés sont très-mauvais. Meslier n'a que 19 ans et a déjà subi cinq condamnations. L'une à quinze mois de prison pour vol, la dernière à huit ans de la même peine prononcée pour vols et abus de confiance qualifiés. Depuis le 23 mai 1875, époque à laquelle il était entré à la maison centrale, il a constamment violé les règles disciplinaires. D'un caractère sournois, il parvenait souvent à échapper à la surveillance.

Changeur est âgé de 20 ans; il a été condamné deux fois, d'abord pour vagabondage et filouterie, ensuite pour vol qualifié à 7 ans de réclusion et 20 ans de surveillance.

Il était à Fontevault depuis le 6 juin 1874. Il y a montré, comme Meslier, une grande insubordination, mais il était moins habile à dissimuler ses fautes et ses mauvaises passions. Tous les deux avaient depuis longtemps réuni leurs cruels instincts, dans le but d'assommer un gardien et de reconquérir la liberté.

Après cette lecture, dit le *Patriote*, qui a été entendue avec une pénible émotion par l'assistance et dont certains passages ont provoqué un véritable frisson, M. le président a procédé à l'interrogatoire des accusés.

Il serait trop long de rapporter ici cet interrogatoire, ainsi que les dépositions de dix-neuf témoins qui ont suivi. Rien, d'ailleurs, n'y a été dit que nous ne sachions déjà. Le fait du meurtre est constant. Les accusés nient seulement qu'ils aient prémédité d'assassiner le gardien. Ils voulaient seulement le garotter pour lui prendre ses

habits et s'évader. Ce n'est que par suite de sa résistance désespérée qu'ils ont été amenés à le frapper.

La plupart des témoignages des détenus de Fontevault, anciens camarades de Meslier et Changeur, roulent sur des propos qui auraient été tenus par les accusés et qui seraient relatés sur la personne du gardien.

Ces propos sont déjà relatés dans l'acte d'accusation. Nous les verrons discuter en détail dans le réquisitoire et dans les plaidoiries. D'après ce témoignage et dans le plaidoyer d'après le détenu Touchard, Changeur aurait dit six mois avant le crime: « Je jouerai ma tête. » Et une autre fois il aurait adressé cette question à Touchard: « Te sens-tu capable de f... un mauvais coup à un gardien pour l'évader ? »

Un détenu affirme aussi qu'il a vu Changeur limer le tranchet qui devait servir à la perpétration du meurtre, et M. Durand, instrument a été effectivement limé.

La liste des témoins épuisée, l'audience est suspendue un quart d'heure, après quoi général Leury.

Messieurs les jurés, dit M. l'avocat général, l'affaire qui vous est soumise aujourd'hui, déjà bien grave en elle-même, emprunte à la qualité des détenus, au lieu où a été commis le crime un caractère de gravité toute spéciale qui ne vous aura pas échappé.

4,800 hommes, dont quelques-uns fort dangereux, tous condamnés à plus d'un an de prison, sont confiés à Fontevault à la garde de 60 gardiens. Pour conserver l'autorité qui leur est nécessaire, ces hommes ont besoin de se sentir soutenus, protégés par la loi, par la justice; cette protection, vous la leur accorderez par votre verdict.

M. l'avocat général entre ensuite dans le détail des faits. Il rappelle le peu d'émotion manifestée par les assassins à la vue de leur victime. Changeur est calme et Meslier répond le sourire aux lèvres, au juge d'instruction: « Toutes ces questions sont inutiles; je sais ce qui m'attend, c'est l'échafaud. »

L'organe du ministère public résume la vie courte, mais déjà souillée de bien des crimes, des accusés. Meslier a 19 ans; c'est un enfant naturel; il est placé dès son jeune âge chez le père de sa mère, boucher à Carbeil; il se sauve et va à Paris où à l'âge de 12 ans il se fait arrêter pour vagabondage. Devant la justice, il prend un faux nom, celui de Grisel; il déclare avoir 14 ans et est condamné sous ce nom à être enfermé jusqu'à 16 ans, c'est-à-dire deux ans seulement, dans la maison centrale de Beaulieu. Là il se signale par sa mauvaise conduite; il cherche deux fois à s'évader. Il sort enfin et entre dans la troupe d'un cirque, puis il se fait de nouveau condamner, cette fois pour vol, et est envoyé à Fontevault.

Changeur aura dans quelques jours 20 ans. Il a d'abord travaillé à Paris; il est condamné une première fois dans le département de Seine-et-Oise pour s'être fait servir des aliments qu'il savait ne pouvoir payer, et une seconde dans la Charente à 8 ans de prison et 20 ans de surveillance pour avoir accompli dans la même journée cinq vols avec effraction et escalade. C'est alors qu'il entre à Fontevault.

M. Leury raconte ensuite les circonstances qui ont précédé et accompagné l'exécution du crime. Il s'attache surtout à démontrer la préméditation qu'il trouve dans les propos échappés aux accusés, dans leur attitude avant le 20 juin: Meslier habituellement froid, plus sombre, plus taciturne que d'ordinaire; Changeur naturellement expansif, manifestant une gaieté inaccoutumée. Il rappelle une parole de Changeur: Je préfère le bain à Fontevault; là-bas il y a moins de surveillance; on n'a que deux gardiens; si l'on m'y envoie je tuerais un deuxième gardien et je me sauverai. Il montre les deux accusés toujours ensemble, préparant, préméditant leur criminel projet. Il appelle enfin l'attention du jury sur ce fait qu'ils avaient eu soin de limer et d'aiguiser un tranchet.

On vous demandera sans doute des circonstances atténuantes, dit en terminant M. l'avocat général; permettez-moi de dire que je n'en vois pas trace ici. Des circonstances atténuantes seraient une sorte d'encouragement donné à ces natures profondément perverses qui peuplent les maisons centrales et qui, comme je vous le disais tout à l'heure, considèrent les travaux forcés comme une

amélioration à leur position. Si vous laissez vivre ces deux criminels, ce seraient de nouvelles tentatives d'évasion, ce seraient de nouveaux assassinats.

L'audience est suspendue pendant cinq minutes et la parole est donnée, à la reprise, à M. Affichard, défenseur de Meslier.

« Messieurs les jurés, dit l'honorable défenseur, on vient de vous affirmer qu'il n'y a pas de circonstances atténuantes possibles dans cette douloureuse affaire. Je crois au contraire qu'il en existe partout : et dans l'âge des accusés, et dans la fatalité qui les a atteints, et dans les misères qui les ont atteints, et dans le mobile qui a inspiré le crime, et dans la vengeance, ni la cupidité, mais le désir de la liberté.

Meslier a débuté dans la vie par la plus honorable des disgrâces ; il était enfant naturel. Il a dû vivre dans le désordre. Et c'est un fait qui est constaté, messieurs, que je tiens moi-même de plusieurs directeurs de prisons et de plusieurs détenus, que les enfants naturels fournissent de nombreux criminels. Meslier, dans son enfance, Meslier voyage de ville en ville avec son père, comme saltimbanque. A l'âge de dix ans, il est abandonné sur le pavé d'une grande ville ; des sœurs de charité le recueillent, mais lui, habitué à une vie errante, ne peut supporter cette espèce d'esclavage, il veut sa liberté comme aux oiseaux des bois, comme aux cerfs de la forêt, et il se livre à une vie vagabonde. Il mène continuellement une vie vagabonde, jusqu'au jour où il est condamné à huit ans de prison et enfermé à Fontevault.

Eh bien, messieurs, est-ce que l'existence de ce jeune homme n'a pas quelque chose qui inspire la pitié ? Nous, au moins, dans la vie nous avons pour nous guider, pour nous donner l'exemple d'une conduite honorable, nous avons nos pères, nos mères, nos parents, nos amis. Qui peut dire ce que nous serions devenus sans leurs soins, leurs conseils, leur sollicitude ? Nous n'y pensons pas assez, messieurs, lorsque nous avons à juger les autres ; nous ne voulons pas y réfléchir, car l'ingratitude est le fond de l'âme humaine.

Eh quoi, nous n'aurons pas quelque reconnaissance pour ces déshérités du sort, dont l'histoire, si l'on peut dire que des jeunes gens de 20 ans aient une histoire, n'est qu'une série d'infortunes et de misères pour ces hommes privés de toute satisfaction physique et morale, et qu'on condamne dans la vigueur de la jeunesse, à un célibat perpétuel ? Ne comprend-on pas jusqu'à un certain point qu'une telle situation excite chez ces jeunes hommes des révoltes des sens qui se traduisent quelquefois par de terribles explosions ? Ne se rend-on pas un peu compte de ce désir ardent de liberté qui les anime ? Le désir de la liberté, messieurs, quel sentiment plus naturel, plus irrésistible. Quel sentiment plus beau lorsqu'il inspire des natures honnêtes que cet amour de la liberté qui a remué tant d'hommes et tant de peuples.

Le besoin de la liberté, messieurs, surpasse chez l'homme l'amour de la vie. L'homme ne comprend la vie qu'avec la liberté.

La vie nomade avait surexcité chez Meslier ce besoin de la liberté. Aussi ne songe-t-il depuis qu'il est en prison qu'à trouver un moyen qui lui permette de s'évader. Il s'est arrêté à celui-ci : s'entendre avec un camarade audacieux, terrasser un gardien à un moment favorable, le bâillonner, lui prendre ses habits et ses clefs et sortir ainsi sans encombre, le faux gardien conduisant le détenu.

C'était le seul but des accusés. Ils ne voulaient pas tuer ; ils voulaient seulement se sauver. Ce sont les circonstances seules qui les ont conduits au crime. Mais il n'y avait pas de préméditation.

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de nous étendre davantage sur cette éloquente plaidoirie, ni sur la défense non moins chaleureuse présentée ensuite par M. Morin, en faveur de Changeur.

M. Morin — c'est le Patriote qui parle — est un organe sympathique et sonore ; il a la parole facile ; la phrase familière et il sait quand il le faut, être pathétique. C'est assurément un de nos jeunes avocats d'avenir.

M. Morin avait accepté la tâche assez ardue de démontrer l'absence de préméditation de la part des accusés. Il l'a fait avec beaucoup de précision, discutant pied à pied les accusations du ministère public, établissant la contradiction des dépositions des détenus de

Fontevault. Il a eu aussi de beaux mouvements lorsqu'il a montré ce triste garçon n'ayant jamais connu sa mère, élevé, Dieu sait comment, par un père ivrogne, qui ne l'envoie pas à l'école et lui donne l'exemple de la plus détestable conduite ; puis, orphelin à 16 ans, à Paris, seul, sans parents, sans travail, sans ressources, se faisant servir à manger et condamné à 4 mois de prison pour n'avoir pu payer, vagabondant au sortir de prison et commettant dans la Charente-Inférieure des vols d'un couteau et autre objets de la plus minime importance, vols qui lui valent une condamnation à 7 ans de réclusion et 20 ans de surveillance.

Voilà, dit-il, par quel chemin Changeur est arrivé au point où vous le voyez aujourd'hui. Vous semble-t-il aussi complètement corrompu qu'on veut bien le dire, ce jeune homme de vingt ans, et croyez-vous qu'il n'y ait d'autre ressource que de l'envoyer à l'échafaud ?

On a prétendu que le repentir n'avait même pas touché son âme. J'ignore si les larmes ne connaissent plus le chemin de ses yeux, mais ce que je sais, c'est que, depuis deux heures, je l'entends sanglotter derrière moi.

M. le président a résumé les débats avec une clarté et une concision remarquables. Le jury est entré ensuite dans la salle de ses délibérations d'où il est sorti trois quarts d'heure après.

\*\*\*

Grâce à l'indulgence du Jury — qui les a reconnus coupables d'assassinat, avec PRÉMÉDITATION et GUET-APENS, mais cependant AVEC CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES — Meslier et Changeur ont évité la peine du talion, sang pour sang, et ont été condamnés, l'un et l'autre, aux travaux forcés à perpétuité. — Nous ne nous permettons pas, dit le Journal de Maine-et-Loire, de juger les décisions que le Jury dans sa justice et son impartialité croit devoir prendre ; mais nous pensons devoir constater que cette condamnation, déjà si sévèrement appréciée à Angers dans la salle d'audience, sera commentée à Fontevault avec bien plus d'énergie encore. A l'appui, voici les paroles prononcées par l'un des gardiens, en entendant le verdict.

« Si l'on n'avait pas besoin de gagner sa vie, ce serait à donner sa démission ! »

Comme les années précédentes, à l'occasion du carrousel, la musique du 32<sup>e</sup> de ligne est attendue à Saumur, où elle doit arriver vendredi soir. Il y aura répétition générale du carrousel samedi et dimanche matin.

Mercredi a eu lieu à Tours la distribution solennelle des prix aux élèves de l'École municipale du Musée.

M. le préfet d'Indre-et-Loire et M. l'archevêque assistaient à cette cérémonie présidée par M. Belle, maire de Tours, membre du conseil général et député.

Le discours prononcé par M. Belle contient quelques passages qui méritent d'être conservés ; celui-ci entre autres nous a semblé particulièrement intéressant :

« Peut-être aurais-je dû vous apporter ici un discours savamment écrit, longuement travaillé, mais je veux vous dire simplement ce qui me viendra au cœur et aux lèvres ; aussi bien je suis sûr que vous trouverez, comme le dit l'adage si connu, que les discours les plus courts sont toujours les meilleurs ; c'est mon avis aussi, surtout depuis que, par état, je suis obligé d'en entendre d'interminables. »

L'Indépendant d'Indre-et-Loire fait suivre cette citation des réflexions suivantes, dont l'à-propos ne s'applique pas seulement au département d'Indre-et-Loire :

« Nous laisserons les âmes sensibles plaindre cet honorable député, obligé de subir d'interminables discours ; mais, pour ce qui nous concerne, ses doléances nous touchent peu. On rendra au moins cette justice à l'Indépendant qu'il a fait tous ses efforts pour épargner à M. Belle les ennuis dont il se plaint ; nous avons vu de suite qu'il n'avait pas les aptitudes requises et que le mandat qu'il sollicitait était trop lourd pour lui. M. Belle peut d'ailleurs se soustraire à ce supplice en donnant sa démission. Dans l'intérêt de tout le monde, nous nous permettrons de lui conseiller de prendre résolument ce parti. Quand un membre d'un parlement ne parle pas,

quand c'est pour lui une fatigue de suivre les discussions, — ce qu'il a de mieux à faire, c'est de se retirer.

» Plus loin, parlant des instituteurs, M. Belle fait cet aveu dépouillé d'artifice :

« Si j'étais obligé, moi qui vous parle, de passer un examen comme ceux qu'ils ont subis, je ne serais pas certain de ne pas échouer. »

» Nous croyons cette hypothèse très-plausible ; mais est-il bien opportun, dans une allocution destinée à glorifier l'instruction, d'avouer son insuffisance ? Nous ne faisons pas, loin de là, cette remarque pour déshonorer l'honorable maire de Tours. C'est une grande force que de connaître sa faiblesse. Cette force, M. Belle vient de nous prouver qu'il la possédait à un certain degré ; nous l'en félicitons bien sincèrement.

» Ce n'est pas ici le lieu de traiter incidemment cette grave question ; mais il est certain que ce qui nous paralyse et nous énerve c'est l'incapacité de beaucoup de nos législateurs. N'est-il pas navrant de songer que, parmi nos députés, un certain nombre n'ont qu'une instruction tout-à-fait rudimentaire ? Il en est qui ne connaissent même pas l'orthographe, et la plupart sont hors d'état, non-seulement de traiter la majeure partie des questions qui leur sont soumises, mais encore de suivre et de s'assimiler les développements des orateurs qui s'efforcent de faire pénétrer la lumière dans des cerveaux rebelles !

» Ne vaudrait-il pas mieux renvoyer à leur vie mondaine et futile ces incapables, et les remplacer par des hommes de valeur, par ces instituteurs, par exemple, à qui M. Belle adressait des éloges mérités ?

» Comme nous venons de le dire, ce sujet est trop grave pour être traité sommairement ; mais au moins nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est un fâcheux présage de voir une nation qui a été si grande et si prospère devenir la proie des médiocrités ambitieuses. C'est pourtant ce qu'on voit tous les jours et sur tous les points. »

Les chaleurs extraordinaires et leurs effets depuis douze cents ans.

Depuis le commencement de ce mois, c'est un concert unanime de plaintes contre les chaleurs qui règnent et semblent suivre une marche progressive. A ce propos, il nous a paru intéressant de rechercher à quelles époques les chaleurs se sont manifestées avec le plus d'intensité. En remontant à l'année 640, nous apprenons que par suite des chaleurs tropicales qui régnaient, principalement en France, en Espagne, en Angleterre, etc., les hommes et les femmes tombaient morts, n'ayant plus, dit l'historien, « en la bouche la salive nécessaire pour la vie, et après leur mort venaient leurs corps durs comme pierre en l'espace de peu de temps. »

L'année 850 fut également marquée par des chaleurs et des sécheresses si épouvantables que la terre ne donnait aucune récolte. Selon la chronique, on aurait été témoin, à cette époque, d'horreurs difficiles à croire : on aurait vu des mères manger leurs enfants.

Nouvelles catastrophes produites par la chaleur en 987 ; et cette fois elle fut d'autant plus désastreuse que la sécheresse, et, par suite, la famine, durèrent pendant cinq années consécutives.

Ces chaleurs, jointes aux privations de toutes sortes qui s'imposaient aux habitants, amenèrent en France une épidémie terrible, connue sous le nom de mal des ardents, qui fit périr en peu de temps plus de 40,000 individus dans la seule ville de Paris, alors si peu peuplée.

Les années 1040, 1011 et 1012 furent également désastreuses. Puis viennent les chaleurs des années 1054, 1159, 1171, 1214, 1293, 1308, 1359, 1446, 1474.

En 1360, les chaleurs furent excessives, mais les pluies abondantes, ce qui donna naissance à de nombreuses épidémies.

En 1749, nouveaux fléaux causés par les chaleurs. Paris fut à peu près complètement privé d'eau. Au mois de septembre de cette année, le cardinal Dubois, alors premier ministre, mit en réquisition toutes les voitures indistinctement pour aller chercher de l'eau à une grande distance de Paris. Une voie d'eau, de la contenance de 25 litres, se vendait 10 livres aux préposés de la distribution, qui, eux-mêmes, la revendaient 25 et 30 livres.

Les années des grandes chaleurs de la fin du dix-huitième siècle et celles du dix-neuvième sont trop connues pour que nous les rappelions.

On voit, d'après le résumé succinct des ravages que peut exercer l'un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité, que nous sommes loin, heureusement, de catastrophes pareilles à celles que nous rappelons.

CONSEILS UTILES.

Amélioration du vin fûté. — Un abonné nous demande comment il faut s'y prendre pour améliorer le vin fûté. On appelle ainsi les vins qui ont contracté en fût un goût de moisi, de pourri, de rance ou de bois, résultant ordinairement du mauvais état de la pièce qui les a contenus. Nous aurions été bien embarrassé de répondre à cette question, si nous n'avions eu prestement sous la main un homme très-expérimenté en matière de vins.

Voici un procédé qui lui a toujours réussi, nous assure-t-il. Il consiste à agiter fortement dans les barriques de vin atteintes de mauvais goût cinq cents grammes environ de bonne huile d'olive ; au bout de deux jours, on sortira le vin dans une futaille neuve, et l'huile a emporté avec elle la plus grande partie du mauvais goût.

La rouille. — Voici un excellent moyen pour préserver de la rouille les outils de fer. On fait fondre 15 grammes de saindoux, on écume et on jette dans cette graisse autant de mine de plomb qu'il en faut pour lui donner la couleur du fer ; on enduit les outils de ce mélange, on laisse sécher pendant 24 heures avant de les essayer, et de cette façon les outils restent très-longtemps sans se rouiller.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 13 août 1876.

Versements de 49 nouveaux (4 nouveaux), 7,858 fr. » c.

Remboursements, 4,789 fr. 53 c.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 15 juillet au 11 août.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biémon.	7	1	16	14	26	18	81	1
2	Tessier.	2	1	8	9	37	14	16	1
3	Touchet.	2	1	3	15	2	2	2	1
4	Bertran.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	V. Renard.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Boutin.	4	2	7	10	59	16	68	1
8	Laigle.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Prouteau.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Chalot.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Pallu.	1	1	1	1	1	1	1	1
12	Groicau.	1	1	1	1	1	1	1	1
PORCS.									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Séve.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Rousse.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Capit.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1
12	Beziau.	1	1	1	1	1	1	1	1

Pour les articles non signés : P. Gobert.

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel

Dimanche 20 août 1876,

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

BRASSEUR

ET

LASSOUCHE

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

POSTE RESTANTE

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Delacour et Hennequin.

M. BRASSEUR remplira le rôle de Jephthé, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de Clapotin, qu'il a créé à Paris.

UN LIT POUR TROIS

Vauderville en 1 acte, de M. Jules Renard.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de Clodion, qu'il a créé à Paris.

Ordre : 1<sup>er</sup> Un lit pour trois ; 2<sup>e</sup> Poste restante. Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente une nouvelle série du *Legs de Cain*, sous le titre de *Nouveaux récits gaboïens*, par Sacher-Masoch, traduction de Th. Bentzon. Ce curieux volume où sont vivement retracées des mœurs qui nous sont inconnues, contient quatre nouvelles pleines d'une saveur originale et empreintes d'un puissant caractère de vérité.

Sacher-Masoch jouit aujourd'hui d'une immense renommée, non-seulement en Autriche et dans toute l'Allemagne, mais aussi en Angleterre et en Amérique. La remarquable traduction que nous annonçons accroit encore la popularité déjà acquise chez nous par le jeune écrivain autrichien qui nous a voué une si profonde sympathie, surtout depuis la dernière guerre.

On peut dire que l'*Univers illustré* tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N<sup>o</sup> 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de postes les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>re</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

**Marché de Saumur du 12 août.**

Froment (l'h.) 77	19 58	Hulle chene.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74	19 62	Hulle de lin.	50	—
Seigle . . . . . 75	12	Graine trèfle	50	—
Orge . . . . . 65	11 75	— luzerne	50	—
Avoine b. bar.	50	Foin (h. bar.)	780	80
Fèves . . . . . 75	14 25	Luzerne	780	75
Pois blancs . . . 80	40	Paille	780	70
— rouges . . . . 80	30	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Colza . . . . . 65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . . 50	16	2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix . . 50	75	3 <sup>e</sup>	—	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à 35
Id.	1875, 2 <sup>e</sup> id.	à 33
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à 30
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 30
La Vienne, 1874.	2 <sup>e</sup> id.	à 30

Souzy et environs, 1875.	rouges (2 hect. 30).
Champigny, 1875.	Id.
Id. 1875.	Id.
Varrains, 1875.	Id.
Varrains, 1875.	Id.
Bourguet, 1875.	Id.
Id. 1875.	Id.
Restigné.	Id.
Chinon, 1875.	Id.
Id. 1875.	Id.
Id.	Id.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, à partir du 26 juil.

<b>Départs de Saumur :</b>		<b>Arrivées à Saumur :</b>	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 —	7 — 40 —
		11 — 41 —	
<b>Départs de Poitiers :</b>		<b>Arrivées à Saumur :</b>	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 41 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . .	70	60	30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	710			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	697	50	
4 1/2 % jouiss. septembre . . .	102		33	Crédit Mobilier . . . . .	102	50	1 25	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	575		5
5 % jouiss. novembre . . . . .	106	17	07	Crédit foncier d'Autriche . . .	489	75	1 25	Société autrichienne j. janv.	582	50	7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	487		1 75	Charentes, 400 fr. p. j. août.	430			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	50		Est, jouissance nov.	620		1 25	Orléans . . . . .	326		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496		3	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	995		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	323		
— 1865, 4 % . . . . .	563		4 50	Midi, jouissance juillet . . . . .	765			Est . . . . .	324		
— 1869, 3 % . . . . .	374			Nord, jouissance juillet . . . . .	1252	50	7 50	Nord . . . . .	327		
— 1871, 3 % . . . . .	357	75	1 50	Orléans, jouissance octobre . . .	1045		5	Ouest . . . . .	326		
— 1875, 4 % . . . . .	491		1 50	Vendée, 250 fr. p. j. août . . . . .	678	75	1 25	Midi . . . . .	323		
Banque de France, j. juillet . . .	3730		50	Compagnie parisienne du Gaz . .	1297	50	2 50	Deux-Charentes . . . . .	314		
Comptoir d'escompte, j. août . . .	690			Société Immobilière, j. janv. . . .	21		1	Vendée . . . . .	293		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	390			C. gén. Transatlantique, j. juill.	312	50		Canal de Suez . . . . .	530		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	335										
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	760		5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b>	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —	1 — 37 — — — — —
4 — 30 — — — — —	7 — 17 — — — — —
10 — 37 — — — — —	
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.</b>	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mat.	8 — 30 — — — — —
9 — 41 — — — — —	12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —	10 — 28 — — — — —

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault.

**A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON**

Très-avantageusement située, sur la place du Marché, à Fontevault, très-convenable au commerce, comprenant magasin, chambres, premier étage, cour, jardin et servitudes. S'adresser, soit à M. HERBAULT, propriétaire à Fontevault, soit audit notaire. (383)

**A VENDRE**

**UN TRÈS-BEAU JARDIN** DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, Situé près la gare d'Orléans. S'adresser à M. MILON, libraire.

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**UNE ETUDE D'HUISSIER**

De chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire). S'adresser à M. CALLARD, expert, à Montreuil-Bellay. (382)

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

**MODES ET LINGERIE**

Dans l'Indre-et-Loire. Affaires sûres. — Facilité. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**VASTES CAVES**

PROPRES AU COMMERCE DES VINS. Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**A CÉDER DE SUITE**

**UN TRÈS-BON FONDS DE POMPIER-PLOMBIER** Dans une belle situation. Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON PROPRE AU COMMERCE** Rue d'Orléans. S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**Un Agent commercial en vins et spiritueux**, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

**RIELLANT**

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**LA RÉFORME ÉCONOMIQUE**

REVUE MENSUELLE Des Questions Sociales, Politiques, Littéraires, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales. Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. PAR ABONNEMENT SEUL 125 CENTIMES. Tout abonné (dir.) a un abonnement d'un an au BREV. ou au M. M. moyennant 56 fr. — ou de 70 fr. — Prime: divers. A BONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 12 fr. — Trois mois, 6 fr. — Prix du Numéro: 1 franc. Paris, Rue du Faubourg Montmartre 15

**LE**

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS:**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

**LA SITUATION**

ET

**FIGARO FINANCIER**

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr. Séparément : Situation, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr. Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée. LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus. Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL. Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS. On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

ET

**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE. Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, courtes pondances avec les abonnés et rebuts, etc. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

**PRIX D'ABONNEMENTS**

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires. La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le